



Bourses internationales de master de l'Université Paris-Saclay.

Appel à candidatures étudiants internationaux mobilité entrante - Année universitaire 2015-2016

L'Université Paris-Saclay souhaite promouvoir l'ouverture internationale des formations de master (Diplôme National) dispensées au sein des établissements membres et faciliter ainsi l'accueil d'étudiants internationaux de haut niveau notamment ceux désirant développer un projet de formation par la recherche jusqu'au niveau doctoral.

Ainsi, **190 bourses d'accueil** seront proposées pour l'année universitaire 2015-2016. Elles seront accordées pour 1 ou 2 ans en fonction du niveau d'intégration (M1 ou M2).

Bénéficiaires :

Etudiants souhaitant préparer un diplôme de master dans un des établissements membre de l'Université Paris-Saclay (intégration en M1 ou directement en M2) hors alternance et apprentissage.

Critères d'éligibilité :

- Le programme s'adresse aux étudiants internationaux primo-arrivants, âgés de 30 ans maximum dans l'année de sélection.
- Le programme est réservé aux étudiants de nationalité étrangère.
- **Le candidat devra en parallèle candidater à une inscription en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay : <https://apply-tc.ecp.fr/>**

Formation/Discipline :

- Tous les champs disciplinaires sont concernés.
- Liste des formations de masters délivrées par l'Université Paris-Saclay <http://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/masters>

Montant de l'aide financière et accueil des étudiants :

- La bourse de l'Université Paris-Saclay s'élève à 10 000€ par an. Elle est versée par l'établissement d'inscription du candidat pour toute la durée de l'année universitaire et pour un séjour qui ne peut être inférieur à 10 mois consécutif par an.
- Une indemnisation forfaitaire maximale de 1 000€ pour les frais de voyage et de VISA est également attribuée en fonction du pays de provenance du candidat.
- La bourse ne couvre pas les éventuelles gratifications de stage et n'est pas cumulable avec tout autre type de bourse.
- La bourse sera suspendue dans le cas où une gratification de stage dépasserait 600€.
- Les boursiers de l'Université Paris-Saclay ont l'obligation de suivre leurs cursus (cours et stage) dans un des établissements de l'Université Paris-Saclay. Le versement de la bourse sera suspendu pour la période d'étude ou de stage effectué dans un autre établissement en France ou à l'étranger ou dans une entreprise en dehors du périmètre Paris-Saclay. Dans le cas où le cursus prévoit un échange universitaire international, le versement de la bourse sera interrompu pendant la période effectuée à l'étranger, sans report possible de la bourse.
- L'accueil des étudiants est assuré par les établissements d'inscription qui s'engagent à aider les boursiers dans la recherche d'un logement.

Dépôt de candidature :

La candidature, validée par la Direction des Relations Internationales de l'établissement d'inscription doit être déposée en ligne par le responsable de master à l'adresse ci-dessous :

<http://universite-paris-saclay.fr/fr/universite/offre-emploi/appele-bourses-de-mobilite-internationale-niveau-master-entrante-2015-2016>

Les pièces du dossier devront être rassemblées dans un même fichier (PDF) et nommé de la façon suivante : **nom_prénom_établissement.pdf** (ex : Dupond_Thomas_UPSUD.pdf).

Aucune candidature directe d'étudiant ne sera prise en considération.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE:

Après avoir complété le formulaire en ligne, le responsable de master devra joindre les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature complété par le candidat et sur lequel figure la signature du responsable de master et celle du responsable du service des Relations Internationales de l'établissement d'inscription
- Le CV complet de l'étudiant
- Une lettre de motivation
- Une lettre de recommandation
- La liste des cours suivis au cours des 2 dernières années
- Les relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours
- Le classement général de l'étudiant (si possible)
- Photocopie du passeport

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Le responsable de master devra avoir pris un contact direct avec le professeur référent de l'établissement d'origine du candidat.

Calendrier de l'appel

CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES 2015-2016 :

Mise en ligne de l'appel	vendredi 16 janvier 2015
Clôture des candidatures 1^{ère} vague	dimanche 08 mars 2015
Clôture des candidatures 2^{ème} vague	dimanche 17 mai 2015

Les dossiers seront évalués par un jury d'experts relevant des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

Résultats :

Après l'annonce des résultats, l'étudiant aura alors un délai de 8 jours pour confirmer l'acceptation de la bourse. Au-delà de cette date, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de l'appel.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées s'avéraient fausses.

Démarches liées au VISA :

Pour certains pays, les étudiants devront entreprendre une démarche administrative liée au VISA auprès de Campus France procédure « CEF » (<http://www.campusfrance.org>).

Pour toutes questions concernant cet appel à candidatures contactez :
boursemaster2015@campus-paris-saclay.fr



Barème de remboursement des frais de transport

Destination	Indemnité de transport
Afrique subsaharienne (Madagascar)	800 €
Afrique du nord	350 €
Amérique du sud, Amérique du Nord	800 €
Asie	650 €
Europe de l'ouest (Turquie)	650 €
Europe de l'est (Russie, Géorgie, Syrie, Jordanie, Ukraine...)	200 €
Moyen Orient (Liban)	400 €
Océanie - Australie	1 000 €



Liste des établissements membres de l'Université Paris-Saclay

- AgroParisTech
- CentraleSupélec¹
- Ecole Polytechnique
- ENSAE ParisTech
- ENS Cachan
- ENSTA ParisTech
- HEC Paris
- INSTN - CEA
- IOGS
- Télécom ParisTech
- Télécom SudParis
- Université Paris-Sud
- Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

¹ CentraleSupélec est le nouvel établissement regroupant l'Ecole Centrale Paris et Supélec